CHARTE DU JOUEUR

L'image de marque d'un club passe aussi par le bon comportement de ses joueurs.

Je, soussigné dans le tableau ci-joint, joueur du FC2C, m'engage à :

1) Respecter les règlements, ne jamais chercher à les enfreindre délibérément.

2) Je règle ma cotisation de licence (90 €) en début de saison, afin de ne pas mettre le club en mauvaise situation (date limite : 31 octobre). Au-delà de la date limite, le prix de ma licence sera majoré de 20 €.

3) Respecter l'heure des entraînements ainsi que le rendez-vous le jour de match.

4) Pour toute absence entraînement ou match, je préviens l'entraîneur ou le dirigeant.

5) Respecter l'arbitre, accepter toutes ses décisions. Si je prends un carton jaune ou rouge pour contestation, coup à adversaire ou arbitre, ou pour tout autre comportement non fair-play, je paierai l'amende infligée au club par le district ou la ligue de football.

7) Reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite.

8) Accueillir la victoire avec modestie, sans vouloir ridiculiser l'adversaire.

9) Refuser de gagner par des moyens illégaux ou par tricherie.

10) Rester maître de soi, refuser la violence physique ou verbale, être généreux et tolérant.

11) Je signe une licence pour jouer dans un club et non pas pour l'équipe 1, titulaire a chaque match.

12) Respecter les arbitres et les joueurs adverses, lorsque j'assiste à un match en spectateur.

13) Respecter le matériel mis à ma disposition à domicile comme à l'extérieur, ainsi que les infrastructures (nettoyage des vestiaires).

14) Respecter mon entraîneur, toutes ses décisions, j'en discute avec lui si j'ai un problème.

15) Lors des entraînements, je ne critique et n'hurle pas sur mes coéquipiers, sous peine de suspension de l'entraînement.

16) Discipline : les faits suivants peuvent être considérés comme faute grave conduisant à une radiation de l'association (après étude par le Conseil d'administration du club) :

- Non respect de l'intégrité des individus.
- Introduction dans l'enceinte de l'association de substances illicites.
- Dégradation des structures internes ou externes.
- Vols à l'intérieur de l'association ou à l'extérieur.
- Non respect des arbitres, entraîneurs ou bénévoles.

17) Participer aux manifestations organisées pour le club.

18) Aider la section Jeunes pour arbitrer ou coacher si celle-ci a besoin de moi (*réf. Parrainage*), suivant bien-sûr mon emploi du temps.

Charte approuvée par l'ensemble du Bureau du FC2C.

Nom, Prénom & Signature du joueur